

LES CONFÉRENCIÈRES ET CONFÉRENCIERS

Bernard St-Jacques

Organisateur communautaire,
Réseau d'aide aux personnes
seules et itinérantes de Montréal
(RAPSIM).

Le RAPSIM est un regroupement de 103 organismes intervenant directement auprès des personnes en situation d'itinérance à Montréal. Il prône une vision globale du phénomène, l'importance d'une responsabilité collective et la réintégration de droits bafoués ou niés aux personnes itinérantes. Le travail d'organisation communautaire touche plus spécifiquement les enjeux d'espace public, de judiciarisation et de profilage social.

En 2003, Bernard St-Jacques a contribué à la création de l'Opération Droits Devant (ODD) du RAPSIM, une pratique de défense de droits destinée à la dénonciation, à la formation et à la sensibilisation aux effets de la problématique de judiciarisation. C'est par son entremise que les organismes du milieu ont interpellé la Commission des droits de la personne afin qu'elle se commette sur la situation, ce qui a donné lieu à un rapport sur le profilage social en 2009. Parmi les autres réalisations, soulignons la création en 2006 de la Clinique Droits Devant, un service direct d'accompagnement des personnes contribuant au règlement de situations judiciaires individuelles.

Animation du forum

Céline Bellot

Directrice,
Observatoire sur les profilages
(OSP)

Professeure,
École de service social de
l'Université de Montréal

Céline Bellot est directrice de l'Observatoire sur les profilages (OSP) et professeure titulaire à l'École de service social de l'Université de Montréal. Elle développe des recherches entourant la judiciarisation des populations itinérantes et des populations en situation de pauvreté au Canada (personnes en situation d'itinérance, consommatrices de drogues, populations autochtones et jeunes en situation de marginalité). Elle réalise aussi des évaluations d'interventions novatrices auprès de populations marginalisées, soit en regard de leur participation sociale ou de leur insertion sociale et professionnelle. Ses projets sont le plus souvent réalisés en partenariat ou de manière participative.

Mot d'ouverture // Jeudi 4 décembre, 13h30-14h00

Annabelle

Contribution // Les Profilages : état de la situation
Le récit d'expérience d'une personne profilée
Vendredi 5 décembre, 9h15-10h45

Mohamed Belqasmi

Attaché de recherche,
Laboratoire d'Étude et de
Recherche Sociales (LERS) de
l'Institut du Développement
Social de Haute-Normandie
(IDS, Canteleu - Rouen)

Les migrations des Roms d'Europe centrale et orientale sont souvent associées à l'idée d'une mobilité culturelle consubstantielle, mais elles sont aussi l'objet de la construction sociale et politique d'une « menace migratoire » que les états d'accueil/de transit souhaitent contrôler, le terrain d'expérimentation de politiques sociales nationales et locales, ainsi que l'enjeu de demandes de reconnaissance sur une base « ethnique ».

Thèmes de recherche : les migrations, le racisme et les discriminations ethniques ; l'action et l'intervention sociales, les professions sociales ; les transformations de la régulation sociale dans les quartiers populaires et les politiques de sécurité.

Contribution // Les Profilages : état de la situation

Les rapports entre les populations roms et les forces de l'ordre
Vendredi 5 décembre, 9h15-10h45

Geneviève Bond Roussel

Étudiante à la maîtrise
Faculté de Droit de
l'Université de Montréal

Détentrice d'un baccalauréat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Geneviève Bond Roussel y complète actuellement une maîtrise sur la définition du profilage politique sous l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Militante progressiste, elle s'est également impliquée avec divers groupes et organisations en faveur de l'accessibilité à l'éducation, pour l'amélioration de l'accès à la justice ainsi que pour la défense d'arrêté-e-s politiques.

L'existence d'un profilage politique est dénoncée par des groupes de la société civile au Québec. Or, d'un point de vue juridique, la question de la reconnaissance du phénomène n'est pas encore réglée. Ainsi, une difficulté pour «faire la preuve» de ce profilage et de la violation du droit à l'égalité qu'il implique est d'opérer un passage des faits au droit; et pour que le droit reconnaisse un phénomène social, il faut le lui rendre compréhensible à l'intérieur de ses paradigmes. Des concepts et des approches juridiques remplissent ce rôle de passeur, de traducteur de la réalité en langage juridique. Il sera ici question de se demander: quel angle d'analyse devrait servir à définir le profilage politique en droit? Quelles sont les conséquences de ce choix sur l'étendue de la protection contre la discrimination politique? Ou formulé autrement: quels faits constituent du profilage politique dépendant de l'angle d'analyse adopté?

Contribution // Les Profilages face aux tribunaux

Comment rendre visible le profilage politique au regard du droit québécois de la personne ?
Vendredi 5 décembre, 11h00-12h30

Manuel Boucher

Sociologue, Directeur scientifique du Laboratoire d'étude et de recherche Sociales (LERS) de l'Institut du développement social (IDS-IRTS) de Haute-Normandie (Rouen)

Durant deux années, Manuel Boucher et son équipe ont mené une enquête de terrain sur le discernement policier dans plusieurs territoires stigmatisés comme « sensibles » et dangereux par les forces de l'ordre à Paris, Saint-Denis et Marseille. Cette recherche inédite montre, notamment, que la mobilisation récurrente, souvent disproportionnée, de « l'habilitation spécifique à l'usage de la force » de la police nationale favorise le développement d'une « police de guerre » au détriment d'une « police de paix » conférant alors une rupture relationnelle entre une partie de la population, dont beaucoup de jeunes, et les représentants de l'ordre républicain, en particulier, les patrouilleurs de rue.

Auteur notamment de *Les Internés du ghetto : Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire* (2010) et *Casquettes contre képis : Enquête sur la police de rue et l'usage de la force dans les quartiers populaires* (2013).

Contribution // Faire reconnaître le profilage : mission impossible ?
Aspects méthodologiques et ethnographiques d'une enquête terrain sur le discernement policier : Paris; Saint-Denis et Marseille
Jeudi 4 décembre, 14h00-15h45

Contribution // Conférence
Casquettes contre képis : police de rue et jeunes de quartiers populaires à l'épreuve de l'usage de la force
Jeudi 4 décembre, 16h00-17h00

Suzanne Bouclin

Professeure,
Faculté de Droit de
l'Université d'Ottawa

Membre de regroupements communautaires voués à la justice participative, elle a travaillé au sein d'organismes nationaux à but non lucratif qui font la promotion de la justice sociale. Madame Bouclin compte parmi ses autres domaines de recherche, de collaboration et de publication : la performance et la « performativité » dans la formation juridique; le droit et la culture populaire; et la réglementation criminelle des groupes vulnérables. Elle a relancé, à l'Université d'Ottawa, le Programme de défense des contraventions (Ticket Defence Program) au printemps 2014, à la suite d'un hiatus de cinq ans.

Le programme de défense des contraventions (PDC) est une organisation communautaire engagée à fournir des renseignements juridiques et des services juridiques de base aux personnes itinérantes d'Ottawa. L'objectif principal consiste à contester l'application des lois qui sont injustes à l'égard de ces personnes, déjà vulnérables. Il s'agit de leur offrir une représentation devant les tribunaux provinciaux. Dans cette présentation, Madame Bouclin fera part des besoins juridiques actuels des personnes itinérantes ainsi que des défis et du potentiel de monter une clinique communautaire sans rendez-vous, dans les locaux des partenaires communautaires.

Contribution // Les Profilages : participation et défense des droits
Le programme de défense des contraventions à l'Université d'Ottawa
Vendredi 5 décembre, 13h30-15h00

Pascale Dufour

Professeure,
Département de science
politique de l'Université
de Montréal

Directrice,
Centre de recherche sur
les politiques et le
développement social

Ses enseignements et projets de recherche portent sur l'action collective et les mouvements sociaux. Elle démarre une recherche sur les liens entre les luttes sociales et le droit. Son dernier livre est paru aux Presses de l'Université de Montréal en 2014: *Trois espaces de protestation. France, Canada, Québec.*

Après avoir rappelé les transformations des relations entre les forces policières et les mouvements sociaux dans les années 2000, en plaçant le cas québécois et canadien dans leur contexte international, nous proposons d'évaluer la diffusion de la notion de profilage politique dans l'espace public. Levier et outil de défense des droits, la notion de profilage politique est aussi difficile à documenter.

Contribution // Les Profilages : état de la situation
La difficile émergence de la notion de «profilage politique»
Vendredi 5 décembre, 9h15-10h45

Jacques Frémont

Président,
Commission des droits de
la personne et des droits
de la jeunesse du
Québec (CDPDJQ)

Professeur émérite à l'Université de Montréal, Monsieur Frémont est présentement Président de la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec*, à la suite de sa désignation par l'Assemblée nationale du Québec au printemps 2013. Il était auparavant Directeur du *International Higher Education Support Program* auprès de l'*Open Society Foundations* à New York. Il est diplômé en droit de l'Université Laval de Québec et a poursuivi ses études supérieures à l'Université York de Toronto.

Monsieur Frémont est membre du Barreau du Québec, de l'Association québécoise de droit comparé, et du Comité directeur de l'Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises (IDEF). Il a également reçu plusieurs distinctions et prix dont celui de Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques de la République française (2008), Docteur *Honoris Causa* de l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille, 2010) et Professeur émérite (Université de Montréal, 2012).

La Commission des droits de la personne a entre autres pour mission d'assurer le respect et la promotion des principes énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec. C'est à ce titre qu'elle travaille depuis plusieurs années à lutter contre les profilages social et racial. La présentation de M. Frémont portera sur ces travaux et plus spécifiquement sur le rôle que la Commission a joué dans la reconnaissance de ces deux types de profilage. M. Frémont fera d'abord un bref rappel des travaux de la Commission en la matière. Puis, il présentera quelques-uns des constats qu'on peut établir après plusieurs années de lutte contre les profilages racial et social. Enfin, M. Frémont s'attardera aux limites auxquelles nous devons encore faire et il abordera la question du changement de culture nécessaire pour contrer les résistances qui persistent.

Contribution // Faire reconnaître le profilage : mission impossible ?
Le rôle de la CDPDJ dans la reconnaissance des profilages social et racial
Jeudi 4 décembre, 14h00-15h45

Lucie Lemonde

Professeure,
Département de science
politique de l'Université
du Québec à Montréal

Représentante,
Ligue des droits et
libertés (LDL)

Madame Lemonde a été présidente de la Ligue des droits et libertés du Québec de 1994 à 2000 et vice-présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) de 1997 à 2002. Elle est impliquée dans le dossier de la répression des manifestations depuis le Sommet des Amériques en 2001 jusqu'à la grève étudiante de 2012. Elle a coordonné la réalisation du rapport conjoint *Répression, discrimination et grève étudiante. Analyses et témoignages* avec la Ligue des droits, l'Association des juristes progressistes et le Comité légal de l'ASSÉ. Elle a effectué récemment une tournée provinciale sur la nouvelle loi québécoise sur les poursuites-baillons.

Ses principaux domaines d'enseignement et de recherche sont les droits et libertés au plan national et international, la liberté d'expression et le droit pénal.

La Ligue des droits et libertés (LDL) a commencé à travailler sur la question de la répression et de la criminalisation de la protestation sociale lors du Sommet des Amériques en 2001. Elle a dénoncé devant des comités onusiens l'emploi abusif d'armes chimiques et mécaniques comme les pistolets TASER dans le cadre d'opérations de contrôle de foule de même que la surveillance et l'infiltration des groupes, les arrestations massives et les conditions de détention inhumaines imposées aux personnes arrêtées. La LDL a également présenté un rapport sur la violation des droits des manifestant-e-s lors du G-20 à la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Plus récemment, la LDL a commencé à appréhender le traitement réservé aux manifestant-e-s non plus uniquement en termes de violation de la liberté d'expression et de droits judiciaires, mais en termes de profilage discriminatoire. Elle a ainsi organisé un colloque sur le profilage dans l'espace public en 2010 et a produit une analyse sur le profilage politique dans son rapport *Répression, discrimination et grève étudiante en 2012*. En 2013, la LDL a déposé une plainte collective pour profilage politique à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au nom d'un groupe de personnes arrêtées par le SPVM lors de la manifestation contre la brutalité policière du 15 mars 2013.

Contribution // Les Profilages : participation et défense des droits
Les démarches conjointes des personnes victimes de profilage politique
et de la Ligue des droits et libertés auprès d'organismes internationaux et locaux
Vendredi 5 décembre, 13h30-15h00

Fo Niemi

Directeur,
Centre de recherche-
action sur les relations
raciales (CRARR)

Monsieur Niemi a occupé plusieurs fonctions bénévoles et rémunérées auprès d'organismes fédéraux et provinciaux dans les secteurs publics et privés, tels que la Fondation canadienne des relations raciales, le comité aviseur du ministre de la Justice du Canada, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec ou le groupe de travail du Gouvernement du Québec sur le profilage racial. Il y constate au sein du système de justice québécois un retour inconscient au Motif de l'intention de l'auteur de l'acte discriminatoire, lorsqu'il faut prouver l'absence d'un motif réel ou raisonnable afin de pouvoir qualifier une pratique de profilage racial

La résistance des organismes statutaires de protection des droits de la personne aux concepts du racisme systémique, de la discrimination intersectionnelle et du contexte social, constitue une barrière considérable à une analyse correcte des plaintes de profilage racial dans lesquelles la santé mentale, l'âge, la condition sociale et la langue représentent des facteurs pertinents de discrimination croisée. Finalement, les arrangements procéduraux en cas de recours simultanés en matière de droits de la personne, de déontologie policière et de défense pénale ou criminelle, créent souvent des conséquences systémiques néfastes pour le traitement des cas de profilage.

Contribution // Les Profilages face aux tribunaux

Le concept juridique du profilage (racial et social)
et des défis relatifs à cette définition dans la pratique quotidienne
Vendredi 5 décembre, 11h00 - 12h30

Will Prosper

Fondateur et
porte-parole,
Mouvement citoyen
Montréal-Nord
Républik (MNR)

Will a autrefois étudié en philosophie à l'université Concordia avant de se joindre à la GRC pendant cinq ans. Il a ensuite quitté la GRC pour poursuivre son métier d'aujourd'hui, celui de documentariste. Deux de ses réalisations ont été diffusées sur les ondes de Canal D.

Le MNR a comme objectif de rassembler la communauté du quartier afin de dénoncer l'oppression économique, sociale, culturelle et politique. Will Prosper est également l'initiateur et l'organisateur de l'événement Hoodstock dont la devise était « s'organiser pour s'élever ». C'était le premier forum social tenu à Montréal-Nord combiné à un spectacle avec la participation d'artistes engagés. Il a aussi activement participé au développement et à la création de la Coalition contre la Répression et les Abus Policier (CRAP) qui lutte en vue d'aider les victimes d'abus policier.

Contribution // Les Profilages : participation et défense des droits

Le soutien des jeunes qui font l'objet d'un profilage racial
Vendredi 5 décembre, 13h30-15h00

Marie-Ève Sylvestre

Vice-doyenne à la
recherche et aux
communications
Section de droit civil de
l'Université d'Ottawa

Marie-Ève Sylvestre est professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche et aux communications à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa. Spécialiste de droit pénal, ses travaux de recherche portent sur la judiciarisation et la pénalisation des conflits sociaux et de la pauvreté et le contrôle des espaces publics (itinérance, prostitution, consommation d'alcool et de drogues et dissidence politique). Elle est l'auteure de nombreux articles et chapitres de livres sur la judiciarisation et la pénalisation de l'itinérance au Canada et a agi à titre d'experte sur ces questions pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, le Barreau du Québec et le gouvernement du Québec. Elle a agi comme représentante du Barreau dans le cadre de l'adoption de la Politique nationale de lutte en itinérance par le gouvernement québécois et siège au comité interne du Programme d'accompagnement justice itinérance à la Cour municipale de Montréal (PAJIC) et au Groupe de travail sur l'adaptabilité des tribunaux en Outaouais (sur les questions d'itinérance, toxicomanie et santé mentale). En 2012, elle a remporté le Prix Jeune chercheuse de l'année dans la catégorie arts, humanités et sciences sociales à l'Université d'Ottawa. Elle est membre du Barreau du Québec, du Conseil d'administration de l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) et de l'Observatoire sur les profilages (OSP).

Cette présentation contrastera deux projets de recherche d'envergure menés au cours des dix dernières années et visant à documenter et analyser des pratiques de profilage social dont sont victimes les personnes itinérantes et marginalisées qui occupent les espaces publics au Canada. Ces projets ont respectivement porté sur deux sources importantes de surveillance et de judiciarisation de ces populations : d'abord, l'émission massive et systématique de constats d'infraction en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales; et ensuite, la multiplication de conditions restrictives imposées lors de la mise en liberté et de la peine dans le cadre de poursuites criminelles et des condamnations subséquentes pour bris de ces conditions. Dans un premier temps, nous discuterons de la méthodologie utilisée afin de documenter ces pratiques largement invisibles dans notre système judiciaire. Ensuite, nous discuterons du rôle du pouvoir judiciaire et de ses interactions avec les forces policières : le judiciaire ne fait-il que prendre le relais des pratiques de profilage utilisées par les policiers, s'en fait-il le complice, en toute connaissance de cause ou malgré lui, ou encore, constitue-t-il l'un des remparts à l'encontre des pratiques de profilage?

Contribution // Faire reconnaître le profilage : mission impossible ?
Le pouvoir judiciaire et les pratiques de profilage social
à l'encontre de personnes itinérantes et marginalisées
Jeudi 4 décembre, 14h00-15h45

Une présentation de

